



APPEL DE CANDIDATURES



La Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (ci-après « MRC ») est heureuse d'inviter les artistes professionnels et amateurs de la région à déposer un dossier de candidature pour Foudl'Art, édition 2020. Les jeunes de niveau primaire du territoire, auront encore cette année la chance de participer à l'aventure !

1) DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET

Foudl'Art est un projet de médiation artistique en milieu scolaire. Chaque année, des artistes maîtrisant des disciplines variées sont jumelés à une classe de l'une des écoles primaires des commissions scolaires de Sorel-Tracy et de Riverside, à l'exception des écoles desservant uniquement le territoire de Sorel-Tracy. Cette année, les quatre (4) artistes qui seront sélectionnés iront à la rencontre de quatre (4) classes de 4^e année au primaire.

Lors de chacune des visites en classe, l'artiste a pour mandat de mettre en œuvre un projet artistique adapté au milieu qui invite les élèves à participer activement au processus de création. Le projet vise à favoriser la découverte et l'affirmation de l'identité culturelle locale. Au terme de sa réalisation, une œuvre collective mettant en valeur les richesses culturelles de la région est présentée devant public. Grâce au projet, les élèves sont initiés à une discipline artistique, se familiarisent avec les codes culturels et comprennent davantage le métier d'artiste ainsi que son rôle dans la société. En parallèle, ils développent un fort sentiment de fierté pour leur milieu et renforcent leur estime de soi au fil des ateliers.

Une nouveauté cette année : l'artiste peut être accompagné de l'assistant-médiateur de son choix. Il doit faire appel à son appui pour, au minimum, deux (2) des quatre (4) ateliers dispensés aux jeunes. Pour le projet, trois (3) volets doivent être développés par l'artiste : la recherche; la création; la transmission aux élèves.

À la suite de la sélection des candidats, l'artiste est appelé à adapter le projet en fonction du jumelage qui sera effectué entre l'école, le niveau d'enseignement et l'enseignant désigné. À toutes les étapes de sa réalisation, l'artiste pourra compter sur le soutien de l'organisme Les Ateliers Je suis capable, qui coordonne le projet, et de la MRC, initiatrice et promotrice du projet.

2) CONDITIONS DE RÉALISATION

L'artiste rencontrera les élèves lors de quatre (4) ateliers, d'une durée de 3 heures chacun, qui se tiendront en mars et en avril 2020.

- L'artiste propose un projet artistique de nature collective;
- L'artiste, en collaboration avec l'assistant-médiateur, anime quatre (4) ateliers;
- Le projet permet la participation à parts égales de tous les élèves de la classe;
- L'artiste recevra un montant forfaitaire de 2 500 \$ (taxes en sus, si applicables);
- L'assistant-médiateur recevra un montant forfaitaire de 145 \$ par atelier (taxes en sus, si applicables);
- Un événement final aura lieu pour présenter les projets;
- Le cachet prévu est dédié à la préparation et à l'animation des ateliers, à la réalisation de l'événement final ainsi qu'à la présence aux rencontres de travail et aux activités liées au projet;
- Les frais de déplacement et le matériel sont remboursés en sus.

Une rencontre **obligatoire** avec les artistes sélectionnés aura d'abord lieu le **jeudi 27 février 2020**, à 10 h, en vue de la préparation du projet. Le lieu sera confirmé ultérieurement. Elle sera suivie d'une rencontre individuelle entre l'artiste, l'assistant-médiateur et l'enseignant de manière à déterminer les différents paramètres de la réalisation du projet.

3) CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les candidatures visées sont des artistes amateurs ou professionnels résidant sur le territoire de la MRC, incluant la ville de Sorel-Tracy, et œuvrant, à titre d'exemple, dans les domaines suivants : arts visuels, arts de la scène et de performance, arts multidisciplinaires, arts numériques, arts du cirque, cinéma et vidéo, littérature et conte, métiers d'art, patrimoine, design, etc.

Toutefois, la MRC se réserve le droit de sélectionner un artiste résidant à l'extérieur de son territoire dans le cas où il y aurait un nombre insuffisant de projets et de candidatures déposés qui ne répondraient pas aux critères d'évaluation.

Les candidats doivent être en mesure de se véhiculer sur le territoire de la MRC. Une compensation financière de 0,45 \$/km sera offerte aux artistes jumelés à une école située à plus de 10 km de son lieu de résidence.

Notez qu'en vertu de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé*, les candidats retenus ne doivent pas avoir d'antécédents judiciaires pour pratiquer dans une école.

Les Ateliers Je suis capable procédera à une vérification des antécédents judiciaires des candidats retenus.

4) CRITÈRES D'ÉVALUATION

Projet :

- Effet positif sur les jeunes (40 %);
- Faisabilité et nature collective du projet (20 %);
- Adaptation pédagogique de la pratique artistique (20 %);
- Originalité et excellence (20 %).

5) APTITUDES RECHERCHÉES

Candidat :

- Habiletés de communication avec un public jeunesse;
- Capacité à travailler en équipe;
- Volonté de faire preuve de flexibilité.

6) DOCUMENTS REQUIS

- Formulaire d'inscription dûment complété;
- Curriculum vitae;
- Portfolio numérique, le cas échéant.

Seuls les artistes sélectionnés seront contactés dans la semaine 24 février 2020 et aucun autre document ne sera remis aux membres du jury.

7) ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit être transmis par courriel à l'attention de la coordonnatrice au développement culturel de la MRC, Mme Marie-Pier Lachance, à l'adresse mplachance@mrcpierredesaurel.com au plus tard le **mercredi 19 février 2020, à 17 h 00.**

Toute question doit être transmise par courriel à mplachance@mrcpierredesaurel.com.

Aucun dossier reçu par la poste ou par un service de messagerie ne sera accepté.